

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2016

Présents : Mrs et Mmes CENATIEMPO, OZENDA, VALENTIN, BRAILLY, CAVAGNA, MERIC, GUILLE, et MEYER.

Procuration : Mme DHOYE à Mr CENATIEMPO

Excusés : Mrs BASTIDE, ESPIG et VERTAURE.

1- Approbation PV séance du 23 septembre 2016 :

Mr Le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2016 dont chaque conseiller municipal a été destinataire. Ce PV n'est pas lu en séance, il est approuvé par 8 votes et 1 abstention de Mme MEYER absente lors du conseil du 23 septembre.

2- Ouverture de crédits budget assainissement :

Monsieur le Maire explique qu'étant donné qu'aucune prévision budgétaire n'a été faite en ce qui concerne l'amortissement des subventions versées du budget principal vers le budget assainissement pour les exercices 2006, 2007 et 2013, il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits suivante sur le budget assainissement 2016 :

Madame SULTANA arrive en cours de séance à 18 H 42.

		Prévisions	Réalisations	Ouverture de crédits
6811	Dotations aux amortissements	26.632,00 €	26.632,00 €	+ 278.756,00 €
28041641	Amortissement des subventions	26.632,00€	26.632,00 €	+ 278.756,00 €

L'ouverture de crédits sur le budget assainissement est votée à l'unanimité.

3- Adhésion au service « paie à façon » du Centre de Gestion :

Le Centre de Gestion propose ce service à partir du 1^{er} janvier 2017 : élaboration des bulletins de paye et indemnités ainsi que des états de cotisations. Coût 7 € / bulletin soit environ 1.500 € par an. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de signer la convention d'adhésion à ce service. Ce point est voté à l'unanimité.

4- Règlement et conditions de location et de mise à disposition salle de l'ancien bar :

Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement et de fixer les conditions de location. Règlement commun avec la Vieille Eglise.

Montant du loyer :	journée	9h - 1h	120 €
	½ journée	9h – 15h	70 €
	½ journée	16h - 1h	70 €

Une visite de la Commission de sécurité est prévue. Confirmation de la capacité maximale d'accueil à venir.

Voté à l'unanimité.

5- Subvention exceptionnelle Association « tous ensemble » :

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 1.500 € à l'association « tous ensemble » pour l'organisation de la fête votive (montant habituellement versé au comité des fêtes). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'association « Tous ensemble ».

6- Subvention exceptionnelle Association « tous ensemble » pour remboursement d'achat de matériel :

L'association a acheté du matériel pour faire les travaux de rénovation de l'immeuble de l'ancien bar actuellement loué par la commune. Au vu des factures fournies, le montant s'élève à 350 €. Monsieur le Maire propose aux membres présents de rembourser ce montant sous forme de subvention exceptionnelle. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7- Prolongation jusqu'au 30 novembre du caractère perpétuel pour les actes de concession à enregistrer sur terrain commun :

Monsieur le Maire propose de proroger le délai accordé aux familles pour régulariser jusqu'au 30 novembre 2016.

Il argumente sa proposition comme suit : *« Attendu que le cadre de la procédure de régularisation avant reprise des sépultures relevant du terrain commun, plusieurs familles contestent le classement des sépultures de leurs ancêtres en terrain commun.*

Attendu que ces familles sont dans l'incapacité de produire des actes de concession, qui n'existent pas dans les archives municipales, ni dans les archives départementales.

Attendu que ces familles, ainsi que le conseil municipal, héritent d'une situation et d'un historique de gestion du cimetière, et qu'il est avéré que dans le cadre de ces anciennes gestions, des familles ont été autorisées à occuper des parcelles du cimetière sans concession.

Attendu qu'il est impossible d'accéder à la demande de ces familles de régulariser la situation en leur accordant, à posteriori, de manière gracieuse, des concessions sans actes.

En effet, cette « faveur » serait contraire au droit et totalement inéquitable vis-à-vis des autres familles qui possèdent un titre de concession.

Attendu toutefois que le conseil municipal a, par délibération du 22 juin 2016, autorisé que des sépultures en terrain commun soient transformées en concessions perpétuelles pour un prix de reprise de 50€ le m² occupé.

Attendu que cette possibilité était assortie d'un délai jusqu'au 31 juillet 2016, mais qu'il est constaté que ce délai n'a pas été suffisant pour que plusieurs familles concernées régularisent en transformant les parcelles de terrain commun en concession perpétuelles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de proroger ce délai jusqu'au 30 novembre 2016.

Monsieur le Maire précise qu'à partir de cette date, il ne sera plus possible de transformer des terrains communs en concessions perpétuelles ».

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de proroger le délai de reprise pour les terrains communs jusqu'au 30 novembre 2016.

8- Enquête publique « Lafarge Granulats France » :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur le dossier d'enquête publique unique préalable à l'autorisation de défricher et à l'autorisation d'exploiter la carrière de VALLIGUIERES, au lieu-dit « Lacau » exploitée par la Société LAFARGE GRANULATS FRANCE. Après discussion, à 8 voix et 2 abstentions (Mr CENATIEMPO et Mme DHOYE), le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande formulée par la société Lafarge Granulats France.

9- Demande inscription programme d'investissement Renforcement Poste Cimetière :

Monsieur le Maire présente ce projet. Le montant du projet de 109.824,29 € TTC est pris en charge par le SMEG.

A l'unanimité, le conseil municipal demande l'inscription de ce projet au programme du SMEG.

10- Demande inscription programme d'investissement Eclairage Public impasse du Cippe et chemin de Massacan :

Monsieur le Maire présente ce projet dont le montant de 18.806,68 € TTC est à charge de la commune. A 8 voix pour et 2 abstentions (Mme MEYER et Mr MERIC), le conseil municipal demande l'inscription de ce projet au programme du SMEG

11- Demande inscription programme d'investissement Réseaux téléphoniques impasse du Cippe et chemin de Massacan :

Monsieur le Maire présente ce projet dont le montant de 16.277,67 € TTC est à charge de la commune. A 9 voix pour et 1 abstention de Mme MEYER, le conseil municipal demande l'inscription de ce projet au programme du SMEG.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 20 h 05